


Informations de base	
2008/2070(INI) INI - Procédure d'initiative Processus de Bologne et mobilité des étudiants Subject 4.40.01 Espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie 4.40.06 Enseignants, formateurs, élèves, étudiants 4.40.20 Coopération et accords pour l'éducation, la formation et la jeunesse	Procédure terminée

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	CULT Culture et éducation		PACK Doris (PPE-DE)	11/09/2006
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	BUDG Budgets		IACOB-RIDZI Monica Maria (PPE-DE)	12/03/2008
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire	
	Éducation, jeunesse, sport et culture		FIGE Ján	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
13/03/2008	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
24/06/2008	Vote en commission		Résumé
08/07/2008	Dépôt du rapport de la commission	A6-0302/2008	
22/09/2008	Débat en plénière	CRE link	
23/09/2008	Décision du Parlement	T6-0423/2008	Résumé
23/09/2008	Résultat du vote au parlement		
23/09/2008	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2008/2070(INI)

Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55-p4 Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CULT/6/41837

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE404.721	11/04/2008	
Avis de la commission	BUDG	PE405.729	07/05/2008	
Amendements déposés en commission		PE407.619	12/06/2008	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0302/2008	08/07/2008	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0423/2008	23/09/2008	Résumé

Processus de Bologne et mobilité des étudiants

2008/2070(INI) - 23/09/2008 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 592 voix pour, 26 voix contre et 34 abstentions une résolution sur le Processus de Bologne et la mobilité des étudiants.

Le rapport d'initiative avait été déposé en vue de son examen en séance plénière par Mme Doris **PACK** (PPE-DE, DE) au nom de la commission de la culture et de l'éducation.

Le Parlement estime que l'accroissement de la mobilité des étudiants et de la qualité des différents systèmes éducatifs devrait être une priorité du Processus de Bologne après 2010. Il souligne que pour favoriser la mobilité des étudiants, toute une série de mesures devraient être prises dans la mesure où la problématique de la mobilité dépasse le cadre strict de l'enseignement supérieur et implique aussi bien les affaires sociales, les finances, l'immigration que la politique des visas.

Mobilité des étudiants: qualité et efficacité : le Parlement insiste sur le besoin urgent de statistiques comparables et fiables relatives à la mobilité et au profil socio-économique des étudiants afin de combler l'actuel déficit d'informations et pour promouvoir l'échange de bonnes pratiques. Il invite les universités à améliorer et à simplifier les informations en ligne ou sur supports traditionnels mises à la disposition des étudiants et appelle les universités et les agences nationales Erasmus à collaborer avec les organisations d'étudiants afin que toutes les informations nécessaires leurs soient fournies en temps voulu. Pour atteindre les objectifs du Processus de Bologne, le Parlement estime qu'il convient de réaffirmer le principe de réciprocité en ce qui concerne les flux d'étudiants et de boursiers. Il souligne à cette occasion la faible mobilité vers les États membres qui ont adhéré à l'UE en 2004 et 2007. Il met également l'accent sur l'importance du tutorat pour l'intégration sociale, culturelle et linguistique des nouveaux étudiants ainsi que l'absolue nécessité de renforcer la maîtrise des étudiants en matière linguistique.

Réforme de l'enseignement supérieur et modernisation des universités : le Parlement invite les universités européennes à entreprendre une réforme des programmes tant du point de vue des contenus que de l'organisation et permettant une plus grande flexibilité. Il estime en particulier qu'une "**période d'études dans la mobilité**" devrait être instaurée dans tous les programmes d'études, afin de permettre aux étudiants de partir à l'étranger. Il demande également que l'on mette en place un système de **doctorat européen** et que tout soit fait pour favoriser la qualité et **l'excellence de l'enseignement**. À ce titre, la présence d'enseignants qualifiés dans toutes les spécialités, leur perfectionnement et leur formation continue sont des aspects essentiels pour renforcer tant l'efficacité de l'enseignement supérieur que pour réaliser les objectifs du Processus de Bologne.

Financement et investissements en faveur de la mobilité des étudiants, et dimension sociale : le Parlement réclame une aide spécifique destinée aux étudiants issus des groupes défavorisés de la société, par exemple en leur proposant des logements décentes à bas prix. Il propose en particulier l'introduction d'une **carte d'étudiant européenne unique** afin de faciliter la mobilité et de permettre aux étudiants de bénéficier de prix réduits sur le logement et les produits de première nécessité. Il invite les États membres à garantir un accès égal et universel à la mobilité grâce à une procédure d'attribution de bourses simple, flexible et transparente, et à un soutien financier supplémentaire pour les destinations réputées coûteuses. Pour le Parlement, il est essentiel que ces aides précèdent le départ de l'étudiant afin d'éviter qu'une charge financière trop lourde pèse sur ce dernier au moment de partir. Parallèlement, le Parlement souligne que de nouvelles modalités de financement de la mobilité des étudiants devraient être introduites telles que des prêts sans intérêts et/ou des prêts transférables. Il appelle les universités européennes à collaborer avec le secteur privé afin de trouver de nouveaux mécanismes de cofinancement de la mobilité des étudiants pour chaque cycle (licence - master - doctorat). Le Parlement se réjouit également que, dans le contexte du réexamen à mi-parcours du cadre financier pluriannuel prévu dans la déclaration annexée à l'Accord interinstitutionnel du 17 mai 2006, le **renforcement de l'enveloppe financière prévue pour les programmes dans le domaine de l'enseignement**, et notamment pour les bourses au titre d'Erasmus, **pourrait être envisagé** en fonction des résultats du suivi et de l'évaluation du programme.

Qualité et pleine reconnaissance des diplômes : le Parlement invite tant la Commission que les États membres à mettre en œuvre des cadres européens de référence (cadre des certifications de Bologne, cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, normes et lignes directrices européennes sur la garantie de la qualité, convention de reconnaissance de Lisbonne), afin de créer un espace européen de l'enseignement supérieur. Il insiste notamment sur l'urgence de mettre en œuvre le système global, unifié et efficace de **transfert de crédits d'enseignement** (ECTS) sachant que les qualifications des étudiants et des universitaires devraient être facilement reconnues dans toute l'Europe grâce à un cadre unique commun. Il souligne que le système d'études en 3 cycles (licence, maîtrise et doctorat) pourrait devenir plus flexible, en particulier grâce à la mise en œuvre d'un système "4+1" au lieu de "3+2" pour les premier et deuxième cycles. Il estime par exemple que pour certains cursus, cette formule serait préférable afin de favoriser une mobilité et une employabilité accrues des diplômés. Il demande également que les stages en entreprise ainsi que les autres expériences informelles et non formelles de mobilité bénéficient de crédits du système européen de transfert de crédits d'enseignement (ECTS) et qu'ils soient reconnus comme partie intégrante du programme d'enseignement.

Mise en œuvre du Processus de Bologne dans tous les pays concernés : enfin, le Parlement demande aux États membres de faciliter les procédures de visa et de réduire leurs coûts pour les étudiants mobiles, en particulier en ce qui concerne les États membres et pays candidats d'Europe de l'Est.